



- Location de salle – Organisation d'événement sur mesure -

## Conditions Générales de Ventas

# Conditions Générales de Ventes

## Conditions Générales de Services

### 1. Généralités

Les présentes conditions générales de services s'appliquent, sauf accord contraire exprès, à toute offre et vente de services, pour tous nos Clients européens, et éventuellement hors UE sous réserve de conformité aux lois impératives étrangères.

Toute commande (et a fortiori tout paiement d'acompte) implique l'acceptation de plein droit par le Client de ces conditions.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de services se trouvait nulle ou annulée en justice, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

Le fait que le prestataire ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement desdites conditions générales de services.

### 2. Offre préalable - SERVICES

Les photographies illustrant les services présentés ne sont pas contractuelles.

Il est strictement interdit de copier, reproduire, modifier, vendre, distribuer, utiliser, imprimer, ou par toute autre forme d'exploitation ou utilisation par tout moyen, le contenu, le texte, les photographies, images et/ou graphismes contenus dans nos brochures and listes de prix, sans notre permission préalable expresse.

### 3. Commande

Toute commande, y compris celle passée par téléphone ou par télécopie, doit faire l'objet d'une confirmation écrite.

La commande doit mentionner, notamment : la nature du service, le prix convenu et les conditions de paiement.

Dès que le Client a enregistré et validé sa commande, il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause et sans réserve les prix et services offerts à la vente.

Si, lors d'une précédente commande, le Client s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement, par exemple), un refus de services pourra lui être opposé (ou une nouvelle commande annulée pendant au moins 8 jours à réception de celle-ci), à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties satisfaisantes ou un paiement comptant. Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera alors accordée.

Toute annulation, report ou modification d'une commande, doit être expressément acceptée par le prestataire pour produire effet.

### 4. Prix – paiement du prix

Les prix sont communiqués dans le Contrat, le bon de commande ou encore le devis proposé par Vavin Evènement. Ils s'entendent hors TVA et seront majorés de la TVA et / ou de tous autres impôts similaires qui deviendraient exigibles, au taux applicable au moment de leur exigibilité.

Les prix facturés sont ceux établis au jour de la commande sur la base des conditions en vigueur. Ils sont valables, sauf mention contraire expresse dans l'offre préalable, pour une durée maximale de 3 mois.

Nos prix s'entendent paiement comptant, nets et sans escompte, et peuvent être modifiés en cas de paiement différé.

Les prix correspondant aux services seront mentionnés sur les factures ainsi que leurs modalités et conditions de paiement.

La compensation des dettes et créances réciproques des parties n'aura lieu qu'en cas de connexité de dette et créance réciproques.

### 5. Responsabilité du prestataire

En cas d'inexécution par Vavin Evènement de l'une quelconque des obligations prévues au Contrat, cela quelle qu'en soit la cause, le préjudice qui en résulterait pour le Client ne pourra jamais être réparé, même s'il était supérieur, au-delà d'un plafond d'indemnisation égal au montant cumulé des sommes perçues par Vavin Evènement au titre du Contrat.

De surcroît, la responsabilité de Vavin Evènement ne pourra être engagée que pour le seul dommage dont Vavin Evènement est directement et exclusivement à l'origine, sans aucun engagement solidaire ou in solidum avec les tiers ayant concouru au dommage.

Vavin Evènement n'indemniser pas le préjudice d'image du Client, ni son préjudice indirect tel que la perte de chance ou le manque à gagner.

### 6. Responsabilité du client

Le Client s'engage à indemniser Vavin Evènement (et à la relever et la garantir) de tout préjudice, direct ou indirect que pourrait supporter Vavin Evènement à raison du Contrat ou à raison de l'Evènement et ce, pour quelque motif que ce soit. Cette obligation d'indemnisation couvre notamment le préjudice dont pourrait souffrir Vavin Evènement à raison d'une dégradation par le Client de la Salle ou d'une insuffisante couverture d'assurance par le Client. Le client ne pourra faire intervenir aucune intervenant, aucun prestataire ou une animation quel qu'elle soit, sans l'accord express de Vavin Evènements. Le Client s'engage à prendre une assurance responsabilité civile spécifique à son évènement et devra fournir une attestation avant l'ouverture de son évènement.

# Conditions Générales de Ventes

## 7. Références

Vavin Événement est autorisée à faire figurer le nom du Client sur la liste de ses références, et en particulier sur tous les documents commerciaux de présentation de l'activité de Vavin Événement.

## 8. Cession

Les droits et obligations au titre du Contrat ne peuvent être cédés en tout ou partie par une Partie sans l'accord écrit et préalable de l'autre.

## 9. Sanctions du défaut ou du retard de paiement

Sauf conditions particulières consenties par le prestataire, les factures sont payables au siège du prestataire, en totalité, et au maximum 7 jours avant l'exécution du service et sans escompte.

Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

En cas de non-paiement, même partiel, à l'échéance, le prestataire se réserve le droit de résilier ou de suspendre les commandes en cours.

retard de paiement :

Si une facture arrivée à échéance n'est pas réglée, même partiellement, nous nous réservons le droit de réclamer, sans préjudice de dommages et intérêts, des pénalités de retard qui courront sans même besoin d'une mise en demeure de payer restée infructueuse.

Leur montant sera calculé par l'application aux sommes dues, d'un taux d'intérêt égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'expiration du délai fixé à l'alinéa ci-dessus.

Tout défaut de paiement, total ou partiel d'une facture à son échéance pourra justifier notre refus d'une nouvelle commande.

Le Client devra également verser une participation forfaitaire de 40 euros par facture impayée, en couverture des frais administratifs occasionnés par le traitement de l'impayé.

clause pénale :

En cas de résolution du Contrat pour défaut de paiement, les sommes payées par le Client seront purement et simplement acquises au prestataire à titre de dédommagement.

En outre, en cas d'impayé et dès déclenchement d'une procédure de recouvrement, le Client sera redevable en sus du montant initial dû, d'une indemnité forfaitaire de 20% du montant facturé et sans préjudice des frais qui pourraient être engagés pour le recouvrement de la créance.

## 10. Clause de déchéance du terme

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes en cours de livraison seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

## 11. Caducité ou résolution du Contrat de services

Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et économique du Client au moment de la commande. Il en résulte que si la situation financière de le Client venait à se détériorer entre la date de la commande et la date de la livraison, le prestataire serait fondé à résilier le Contrat.

En cas d'inexécution d'une seule des présentes conditions, le prestataire adressera au débiteur une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution, par le Client, de son obligation dans le délai de 7 jours à compter de l'envoi de cette mise en demeure, le Contrat sera résolu de plein droit s'il plaît au prestataire.

## 12 Sous-traitance

Vavin Événement pourra confier tout ou partie de l'exécution du Contrat à un autre prestataire.

## 13. Confidentialité

Les Parties s'engagent à préserver le caractère strictement confidentiel du Contrat qu'elles ne sauraient divulguer à qui que ce soit, pour quelque raison que ce soit.

En cas de non-respect de la présente clause de confidentialité, la partie fautive devrait réparation du préjudice qu'elle aurait ainsi causé.

cas de services à distance, l'internaute peut faire rectifier, compléter, ou effacer des informations qui la concernent lorsqu'ont été décelées des erreurs, ou la présence de données dont le traitement est interdit.

## 14. Relations entre les parties

Le Client et Vavin Événement sont des personnes morales juridiquement et économiquement indépendantes et l'exécution du Contrat ne crée entre elles aucune solidarité, mandat ou relation équivalente. Chacune des Parties veille seule au respect de ses obligations légales, notamment au titre du droit du travail, y compris le paiement des salaires de ses employés, cotisations de sécurité sociale et autres charges supportées par l'employeur.

# Conditions Générales de Ventes

## 15. Caution

Le Client remet le jour même du Contrat à Vavin Evénement un chèque de caution, afin de servir de Garantie de paiement de toute somme due en application du Contrat. Si cette Garantie n'est pas exercée, Vavin Evénement s'engage à restituer au Client ce chèque dans un délai de 2 jours suivant la réalisation de l'Evénement.

## 16. Subrogation

Le prestataire se réserve le droit de subroger toute personne de son choix et notamment toute société d'affacturage quelle qu'elle soit, dans les droits et créances pouvant résulter de la vente des services. Le prestataire se réserve également le droit de changer de société d'affacturage à tout moment et de se subroger l'une quelconque des sociétés d'affacturage de son choix, nonobstant la pluralité de Contrats de services conclu entre les parties.

## 17. Force majeure

Le prestataire se réserve la faculté de suspendre toute ou partie de ses services, en cas d'événement de force majeure ou de cas fortuit, tels que des modifications de la réglementation applicable aux présentes conditions générales de services ou des faits de terrorisme ou menace grave d'attentat ou de violences de tiers.

En cas de survenance d'un tel événement, le prestataire informera sans délai le Client par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ou par courriel ou télécopie.

Tout cas fortuits ou de force majeure libèrent le prestataire de son obligation de services. Sont considérés comme cas de force majeure tous événements indépendants de la volonté des parties, et notamment empêchant totalement ou partiellement l'exécution des services, tels que grève, lock-out, incendie, épidémie, inondation, gel, blocage des voies de communication, destruction d'immeuble...

## 18. Droit de rétractation – SAISIE DU MEDIATEUR

Il est précisé que tous nos Clients, en cas de vente de services à distance ou de démarchage au sens de la loi, ont le droit à un délai légal de rétractation de 14 jours pour exercer un droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs.

Toutefois, en principe, nous ne pratiquons ni démarchage, ni vente en ligne ou à distance, ce qui exclut alors toute rétractation.

En cas de litige sur nos services, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation (dans les conditions des articles L 612-1 à -5 du code de consommation) dans un délai maximum d'un an suivant votre réclamation écrite faite à nos services.

## 19. Droits d'auteur et propriété industrielle / intellectuelle

Il est interdit au Client de copier, reproduire ou autrement permettre l'utilisation non autorisée de tout logo, modèle ou design appartenant au prestataire Vavin Evènement.

En cas de non-conformité par le Client avec le paragraphe ci-dessus, il se trouvera dans l'obligation d'indemniser le prestataire conformément au droit commun, en particulier pour tous dommages et intérêts, y compris la perte de revenus qu'il aura subie ainsi que les frais de procédure et frais de conseil, d'expert ou d'huissier.

## 20. Loi applicable et attribution de compétence

Le Contrat (et les présentes conditions) est soumis à la loi française.

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions, seuls seront compétents les tribunaux de Paris (ou son président en matière de référés), même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, sauf règle de droit contraire impérative.

A Paris, le :

Cachet de l'entreprise :

Nom du signataire :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :